

TERRITOIRE DES ILES WALLIS ET FUTUNA
Direction des Services de l'Agriculture, de la Forêt et de la pêche
Bureau d'Inspection Vétérinaire, Alimentaire et Phytosanitaire
BP 19 MATA-UTU 98600 WALLIS ET FUTUNA
Tél. : (681) 72 28 34 - Mél : bivap@agripeche.wf

CERTIFICAT PHYTOSANITAIRE N°

DE : Organisation de protection des végétaux

SIVAP – Service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire

A : Organisation de protection des végétaux de

Il est certifié que les produits végétaux ci-après désignés ont été inspectés et sont estimés indemnes d'ennemis dangereux pour les végétaux, selon les règles établies par la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux.

Exportateur

Destinataire

Désignation du ou des produit(s) *Noms scientifiques - nombre*

Si permis d'importation correspondant : N° de permis d'importation et date

Origine

Provenance

Pays Destinataire

Déclarations additionnelles

RACINES ET TUBERCULES DE CONSOMMATION :

- lavage complet, absence de terre,
- attestation d'un traitement insecticide par fumigation.

Pomme de terre : - tubercules non-germés, propres et sains, sans terre. - attestation que la région d'origine de production est indemne de *Corynebacterium sepedonicum*, *Synchytrium endobioticum*, de nématodes du genre *Heterodera*, *Ditylenchus destructor*, *Globodera pallida* et *Globodera rostochiensis* - attestation que les tubercules sont indemnes de *Leptinotarsa decemlineata* (doryphore) - si le pays exportateur n'est pas en mesure d'attester ces déclarations additionnelles, les produits doivent subir un traitement insecticide par fumigation.

Igname : - provenance de pays de la zone de la commission du pacifique sud - attestation que la région d'origine de production est indemne de *Scutellonema bradys* et *Papuana spp.*

Manioc : - provenance de pays de la zone de la commission du pacifique sud - attestation que la région d'origine de production est indemne de *Xanthomonas campestris pv manihoti*, *Xanthomonas cassavae*, « Common Cassava Mosaïc Virus » et « African Cassava Mosaïc Virus ».

Patate douce : - provenance de pays de la zone de la commission du pacifique sud - attestation que les tubercules sont indemnes de charançons (notamment *Cylas spp.*) et de nématodes.

Traitement

Produit utilisé (matière active)			
Concentration			
Durée			
Température			
Date de Traitement			

Date d'exportation

Mode de transport

--	--

Lieu de délivrance :

Date :

Nom, prénom et signature du certificateur autorisé :